



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Biosect**BIO SECT**

N : Dangereux pour l'environnement

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial : Biosect
Usage : Contre les insectes volants et rampants.
Identification de la société : EDIALUX-FORMULEX NV
Rijksweg 28
2880 BORNEM BELGIUM
Tel : +32 (0) 3 886 22 11
Fax : +32 (0) 3 886 24 60
E-mail : edialux@edialux.be
www.edialux.com
N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0) 70 245 245

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
perméthrine	= 0,2 %	52645-53-1	258-067-9	613-058-00-2	Xn; R20/22 R43 N; R50-53
Tensiofix IW60	< 1 %	-----	-----	-----	Xi; R38-41
Tensiofix DB08	Entre 1 et 2 %	-----	-----	-----	R53
Citroenzuur monohydraat	< 1 %	5949-29-1	201-069-1	-----	Xi; R36
Terpineol CF 123	< 1 %	-----	-----	-----	R10 Xn; R20/21/22

Matière active: : perméthrine

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
Repos.
Mettre la victime en position demi-assise.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Prendre une douche pendant 15 minutes.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Biosect

BIO SECT

4 PREMIERS SECOURS (suite)

- Ingestion**
- Appeler un médecin.
 - Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - : Rincer la bouche.
 - Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.
 - Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité** : Le produit n'est pas inflammable.
- Risques spécifiques** : Chlorure d'hydrogène.
Acide cyanhydrique.
Oxydes d'azote.
Dioxyde de carbone.
Monoxyde de carbone.
Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.
- Prévention** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Agents d'extinction appropriés** : Eau.
Dioxyde de carbone.
Mousse.
Poudre sèche.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Les épandages peuvent être glissants.
Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
- Précautions pour l'environnement** : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Méthodes de nettoyage** : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.
Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage** : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver hors de portée des enfants.
- Manipulation** : Éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation.
N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle**
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Biosect**BIO SECT**

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

- Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des yeux : Lunettes.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Comme paraffine.
- Densité : 1007,46 g/l
- Point d'éclair [°C] : Ininflammable.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité : Stable.
- Produits de décomposition dangereux : Chlorure d'hydrogène.
Acide cyanhydrique.
Oxydes d'azote.
Dioxyde de carbone.
Monoxyde de carbone.
Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.
- Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000
- Admin.cutanée(lapin) DL50 : > 2000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : > 5

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Désignation officielle de transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- No ONU : 3082
- ADR Classe : 9
- Groupe d'emballage ADR : III
- Etiquetage ADR : 9



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Biosect**BIO SECT**

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s)	: N : Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	: R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S2 : Conserver hors de portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 : Ne pas respirer les aérosols. S24 : Eviter le contact avec la peau. S37 : Porter des gants appropriés. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Phrases additionnelles	: C27: couvrir les aliments, la batterie de cuisine, les aquariums et les cages d'oiseaux. C36: les aliments et les matières premières non-emballées ne peuvent être mis en contact avec les surfaces traitées sauf si celles-ci ont été nettoyées préalablement. C37: couvrir les aliments, matières premières et batterie de cuisine pendant le traitement. C26: ne pas appliquer dans les machines destinées à la fabrication des aliments, condiments, etc. C113: interdit aux locales ou rester de jeunes moins de 2 ans. Contient : perméthrine . Peut déclencher une réaction allergique.

16 AUTRES DONNÉES

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R10 : Inflammable. R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R36 : Irritant pour les yeux. R38 : Irritant pour la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres données	: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document